

Français ▼

## Questionnaire 1: pour ministères, administrations, experts, organisations de la société civile et organisations non gouvernementales

Cher participant, chère participante,

Dans le cadre de son mandat en tant que Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter réalise actuellement une **étude mondiale sur le non-recours dans le contexte de la protection sociale**. Cette étude couvre 50 pays et toutes les régions du monde. Elle vise à identifier les raisons perçues du non-recours, ses impacts et les moyens possibles de réduire ce phénomène.

L'enquête à laquelle vous vous apprêtez à répondre fait partie de ce tour d'horizon mondial du non-recours aux droits. Elle est destinée aux personnes travaillant dans les ministères, les administrations, les organisations de la société civile (OSC) et les organisations non gouvernementales (ONG). Nous vous demandons de bien vouloir axer toutes vos réponses à cette enquête sur un seul pays de votre choix dont vous connaissez bien le système de protection sociale (ou dont vous avez fait l'expérience), et de garder ce pays à l'esprit au fur et à mesure que vous progressez dans l'enquête. Nous estimons qu'il vous faudra entre 20 et 25 minutes pour répondre à cette enquête.

Nous vous remercions sincèrement de votre participation. Si vous avez des questions sur cette enquête ou sur le projet de recherche plus large, vous pouvez contacter Agathe Osinski, conseillère d'Olivier De Schutter et Cheffe de projet, à l'adresse

agathe.osinski@srpoverty.org et info@srpoverty.org.

---

## Définitions

Pour les besoins de cette étude, nous définissons le **non-recours** comme une situation dans laquelle les personnes/ménages éligibles à une prestation ne la reçoivent pas, soit parce qu'ils ne la demandent pas (ou ne peuvent pas la demander), soit parce qu'ils l'ont demandée mais se la voient refuser de manière injustifiée. Cette définition vise à saisir la différence (l'écart) entre la population éligible à une prestation de protection sociale, et la population qui a effectivement recours à cette prestation.

Nous définissons une **prestation de protection sociale** comme une politique ou un programme, fourni en espèces ou en nature, visant à protéger les personnes contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale au cours de leur vie. Les prestations de protection sociale peuvent être contributives ou non contributives :

- **Les prestations contributives** dépendent d'une participation financière directe du bénéficiaire ou de son employeur, ou d'une période d'activité professionnelle minimale, et l'assurance sociale en est la forme la plus courante. Il peut s'agir par exemple d'allocations contributives d'assurance chômage et de retraite.
- **Les prestations non contributives** ne nécessitent généralement pas de participation financière directe de la part des bénéficiaires ou de leurs employeurs comme condition d'accès aux prestations. Elles sont désignées collectivement par le terme d'aide sociale, et ces prestations sont souvent soumises à des conditions de

ressources. Divers exemples peuvent être cités, tels que les allocations de revenu minimum et les programmes de transferts de fonds, les bons alimentaires et les pensions sociales.

La présente étude couvre :

- Les prestations monétaires non contributives destinées à compléter le revenu (par ex. allocations de revenu minimum ou transferts conditionnels de fonds)
- Les prestations monétaires non contributives destinées à faciliter l'accès aux services (par ex. allocations de logement, travaux publics, dispenses de frais)
- Les pensions de retraite non contributives (pensions sociales)
- Les pensions de retraite contributives (basées sur des cotisations sociales)
- Les prestations familiales (allocations familiales, compléments de revenu familial)
- Les prestations d'invalidité
- Les prestations parentales (remplacement du salaire pendant le congé de maternité/paternité)
- Les allocations de chômage
- Les autres allocations liées à l'emploi (par ex. accidents du travail, prestations de maladie, prestations de survivant)

Pour plus de simplicité, cette étude exclut les soins de santé.

### **Confidentialité**

Les données recueillies dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles et ne seront utilisées que pour les besoins de cette étude. Les informations personnelles (nom,

coordonnées, etc.) ne seront pas rendues publiques et les informations que vous fournissez ne seront publiées que sous forme agrégée.

En sélectionnant « Oui » ci-dessous, je consens à participer à cette enquête. Je comprends que je peux retirer ma participation à tout moment.

- Oui
- Non



Special Rapporteur on extreme poverty and human rights

Produit par Qualtrics 